

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-  
RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° DP2021-48

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS

## DÉCISION DU PRESIDENT

**Décision de sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux de voirie communautaire – avenue du Vigueirat – Zone des Moutouses à Eyragues (13630)**

**La Présidente de la Communauté d'agglomération Terre de Provence,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L5211-10 et L2122-22,**

**Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation au Président pour les demandes de subventions adressées à l'Etat ou autres collectivités territoriales,**

**Considérant** les possibilités de financement existantes auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et notamment le dispositif « Aide exceptionnelle pour la relance économique »

### DECIDE

#### Article 1

Dans le cadre de sa politique d'entretien des voiries communautaires, la communauté d'agglomération Terre de Provence met en place pour l'année 2021 un programme de travaux ambitieux sur l'avenue du Vigueirat – zone des Moutouses à Eyragues (13630).

Les travaux projetés sont les suivants :

- Mise en sécurité des voies :

Par le biais de la rénovation des structures de voies, du remplacement des bandes de roulement, de la modification de la gestion des eaux de ruissellement.

- Mise en sécurité des trottoirs :

Par le biais de la rénovation d'enrobés sur des portions de trottoirs, d'aménagement de trottoirs, de remplacement de bordures.

- Mise en sécurité des usagers :

Par le biais de la rénovation d'un avaloir d'eau pluviale présent sur la voie.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

<b>Partenaire sollicité</b>	<b>%</b>	<b>Montant HT</b>
Autofinancement Terre de Provence Agglomération	30%	33 245,32 €
Subvention Conseil Départemental 13	70%	77 572,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>110 817,75 €</b>

#### Article 2 :

Décide de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'attribution d'une subvention pour le projet présenté à l'article 1, à hauteur de 70% du montant estimé de l'action soit un montant estimé de subvention de 77 572,43€.

#### Article 3 :

Madame La Directrice des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur Le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Arles et notifiée conformément aux dispositions de l'article 2 modifié de la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982.

Eyragues, le 25 mai 2021

La Présidente,  
Corinne CHABAUD

